

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN



Commune d'Uffholtz
Haut-Rhin

Précédente séance : lundi 4 août 2014

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHOLTZ
SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul WELTERLEN, Maire d'Uffholtz, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 septembre 2014 à 20h00.

Sont présents :

M. Rémi DUCHENE, M. Yvan BLUM, Mme Sandrine KOEHLLEN, M. Gérard FLESCHE, adjoints au Maire,
Mme Geneviève CANDAU, M. Daniel GRASSLER, M. Michel KNOERR, Mme Danièle WEBER, Mme France GIACONA, M. Raymond SCHNEIDER, M. André MORITZ, Mme Antoinette EIDENSCHENK, M. Ludovic FAESSEL et Mme Nadia TEGMOUSS, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Béatrice DEPPEN qui a donné procuration à Mme Danièle WEBER
- Mme Céline FISCHER qui a donné procuration à M. Jean-Paul WELTERLEN
- M. Bruno BURGUNDER qui a donné procuration à Mme Geneviève CANDAU
- Mme Véronique ABSLOU

Convocation adressée le 12 septembre 2014.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 août 2014
- 3) Urbanisme : instruction des dossiers
- 4) Affaires financières :
 - a) fonds de solidarité : demande d'aide suite à l'orage du 25 juillet 2014,
 - b) fixation de tarifs
 - c) subvention aux associations


Paraphe du Maire

5) Rapports annuels :

- a) rapport du Syndicat mixte de Thann-Cernay sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2013,
- b) rapport d'activités 2013 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin,
- c) rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de la C.C.T.C pour 2013.

6) Divers

- a) affectation du logement de l'Abri-mémoire

7) Communications**Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance :**

En application de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Philippe HEIMBURGER, secrétaire de mairie de la Commune, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Philippe HEIMBURGER, secrétaire de mairie de la Commune, en qualité de secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 août 2014 :

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 août 2014 a été transmis à chaque conseiller en date du 7 août 2014.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal appelle une observation de la part des membres présents.

Aucune observation n'étant soulevée, le Conseil municipal, approuve et signe le procès-verbal de la séance du 4 août 2014.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*


Paraphe du Maire

Point n°3 : Urbanisme : point sur l'instruction des dossiers :

Monsieur BLUM fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme.

A. Autorisation de travaux

Dossier en cours d'instruction pour :

➤ La Commune d'Uffholtz, sise 20 rue du Ballon, 68700 UFFHOLTZ, pour l'autorisation d'aménagement d'une rampe d'accès PMR à l'Eglise St. Erasme d'Uffholtz, rue du Ballon (section 01, parcelle 79).

B. Permis de construire modificatif

Arrêté d'autorisation du 26 juin 2014 après avis favorable de la DDT pour :

➤ M. Lazhar KHALFOUN, domicilié 28 rue de Thierenbach, 68700 WATTWILLER, pour la modification de la hauteur de la construction 3 rue du Bachrunz (section 43, parcelle 103/72).

Arrêté d'autorisation du 12 août 2014 après avis favorable de la DDT pour :

➤ M. Marco MARTINS et Mme Lucie DACUNHA, domiciliés 5 rue du Bachrunz, 68700 UFFHOLTZ, pour la modification de toiture et l'isolation extérieure (section 43, parcelle 4a et 4b).

C. Déclaration Préalable

Dossiers en cours d'instruction à la DDT pour :

➤ M. Philippe GOTTARDI, domicilié 5 rue des Noyers, 68700 UFFHOLTZ, pour la mise en place d'un auvent (section 28, parcelle 226).

➤ M. Michael BURG, domicilié 25 rue de Wattwiller, 68700 UFFHOLTZ, pour le rehaussement de la toiture (section 14, parcelle 68).

➤ M. Jean-Jacques FUCHS, domicilié 1 rue des Pommiers, 68700 UFFHOLTZ, pour le ravalement de façades (section 03, parcelle 10).

Décision d'accord tacite après avis favorable de la DDT pour :

➤ KNOERR Copropriété, sise 19 rue du Ballon, pour la mise en peinture des volets, 19 rue du Ballon (section 02, parcelle 313).



Paraphe du Maire

- M. Jean-Pierre CENTLIVRE, domicilié 5 rue des Prés, 68700 UFFHOLTZ, pour le ravalement de façades (section 01, parcelles 7, 8, 9, 10).
- Mme Nelly BIENTZ, domiciliée 53 rue de Sultz, 68700 UFFHOLTZ, pour l'édification d'une clôture (section 02, parcelle 2013).
- M. Lionel FLEISCH, domicilié 62 rue de l'Espérance, 68700 UFFHOLTZ, pour la mise en place d'une piscine (section 04, parcelle 39).
- Mme Isabelle KELCHLIN-KUHN, domiciliée 4 rue des Boulangers, 68700 UFFHOLTZ, pour l'édification d'une clôture; Lieudit Neuhaud (section 06, parcelles 33, 34, 35, 36, 37).

D. Certificats d'urbanisme

Les certificats d'urbanisme suivants ont été demandés :

- Me Hélène SIFFERT, notaire à Cernay, pour un terrain situé 32 rue du Ballon, (section 04, parcelle 451).
- Me Hélène SIFFERT, notaire à Cernay, pour un terrain situé 29 rue de Sultz, (section 03, parcelles 257, 258, 259 et 260).
- Me Philippe MULLER, notaire à Mulhouse, pour un terrain situé 11 rue de la Scierie, (section 41, parcelles 148/53, 149/53 et 150/53).
- Me EHRET et CHAUVIN, notaires à Mulhouse, pour un terrain situé 41 rue de Sultz, (section 02, parcelle 346/154).
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain situé 3 Place des Charpentiers (section 04, parcelle 105).
- Me Jean-Luc GIROD, notaire à MULHOUSE, pour un terrain situé 14 rue de Thann, (section 29, parcelle 144/32).
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain situé 7 rue Heberling, (section 04, parcelles 429/3, 432/12, 435/11).
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain situé 13 rue de Steinbach (section 30, parcelle 447/166).
- Me Hélène SIFFERT, notaire à Cernay, pour un terrain situé 56A rue du Ballon, (section 04, parcelles 456/58, 474/65 et 473/65).



Paraphe du Maire

E. Déclaration d'intention d'aliéner

- Me Hélène SIFFERT, notaire à CERNAY, pour un terrain bâti situé 32 rue du Ballon, appartenant à M. Gilles Bernard BALLAY (*section 04, parcelle 451*).
- Me Hélène SIFFERT, notaire à CERNAY, pour un terrain bâti situé 25 rue de Wattwiller, appartenant à aux conjoints BARI (*section 14, parcelle 68*).
- Me EHRET et CHAUVIN, notaires à Mulhouse, pour un terrain situé 41 rue de Soultz, appartenant à M. Stéphane NEUMANN (*section 02, parcelles 346/154 et 392/154*)
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain bâti situé 3 Place des Charpentiers, appartenant à Mme Monique WALLISER (*section 04, parcelle 105*).
- Me Philippe MULLER, notaire à Mulhouse, pour un terrain bâti situé 11 rue de la Scierie, appartenant à la SCI BO (*section 41, parcelles 148/53, 149/53 et 150/53*).
- M. Aimé BLUM, domicilié 9 rue des Collines à Cernay, pour un terrain non bâti situé rue du Bachrunz, appartenant à M. et Mme Aimé BLUM (*section 43, parcelle 103/72*).
- Me Jean-Luc GIROD, notaire à MULHOUSE, pour un terrain bâti situé 14 rue de Thann, appartenant à M. Robert NABET et Mme Michèle RUCCOLO (*section 29, parcelle 144/32*).
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain bâti situé 7 rue Heberling, appartenant à M. Cédric GROB (*section 04, parcelles 429/3, 432/12, 435/11*).
- Me Daniel HERTFELDER, notaire à THANN, pour un terrain bâti situé 13 rue de Steinbach, appartenant à M. Nicolas SCHNELL et Mme Agathe LEHMANN (*section 30, parcelle 447/166*).
- Me Jean-Paul BROM, notaire à HEGENHEIM, pour un terrain bâti situé 36A rue de Soultz, appartenant à M. Philippe HEIMBURGER (*section 26, parcelle 70*).
- Me Hélène SIFFERT, notaire à CERNAY, pour un terrain bâti situé 69 rue de l'Espérance, appartenant à M. Claude MEYER (*section 04, parcelle 473/65*).

Pour ces dossiers, la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*



Paraphe du Maire

Point n°4 : Affaires financières :**a) Fonds de solidarité : demande d'aide suite à l'orage du 25 juillet 2014 :**

Monsieur DUCHENE rappelle qu'un orage d'une rare violence a touché une partie de notre territoire le soir du 25 juillet 2014 causant d'importants dommages sur les propriétés publiques et privées.

Un fonds de solidarité existe en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les catastrophes naturelles.

Ce fonds est susceptible d'être mobilisé dans le cadre de la réparation de dégâts liés à un évènement climatique ou géologique d'envergure, ayant causé des dégâts dont le montant, consolidé à l'échelle des différentes communes touchées, dépasse 150 000€.

Il est appelé à intervenir en ce qui concerne des ouvrages en général non assurés par les personnes publiques, tels les infrastructures routières, les réseaux d'eau et d'assainissement, les biens annexes à la voirie et nécessaires à la sécurité de la circulation (trottoirs, accotements et talus...)

Un dossier doit être constitué et transmis au représentant de l'Etat, accompagné notamment d'une délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

Un taux maximum de 40% par opération est applicable aux Communes dont la population est comprise entre 1 500 et 9 999 habitants ayant subi des dégâts dont le montant est inférieur à 1 500 000€ hors taxe.

Monsieur DUCHENE indique que le montant prévisionnel des travaux suite aux dégâts causés par l'orage, est de 49 362.20€ T.T.C.

Dans l'hypothèse d'une subvention du Fonds de solidarité à hauteur de 40% (soit 19 744.88€ H.T) le montant à la charge de la commune serait de 29 617.32€ H.T.

Le Conseil municipal est invité :

- à solliciter l'intervention du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles, ceci au titre de la réparation des dommages liés à l'orage du 25 juillet 2014,
- d'adopter l'opération de réparation des biens de la Commune d'Uffholtz en assurant le financement de la part restant à sa charge après intervention du Fonds.



Paraphe du Maire

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite l'intervention du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par les catastrophes naturelles, ceci au titre de la réparation des dommages liés à l'orage du 25 juillet 2014,
- adopte l'opération de réparation des biens de la Commune d'Uffholtz en assurant le financement de la part restant à sa charge après intervention du Fonds.

b) Fixation de tarifs :

Monsieur DUCHENE informe le Conseil que suite à la réforme des rythmes scolaires et aux animations proposées aux enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, il y a lieu de rémunérer les intervenants.

Monsieur DUCHENE propose de fixer forfaitairement le montant de l'intervention à 47€ T.T.C de l'heure.

Le Conseil municipal est invité à voter ce tarif.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, fixe forfaitairement la rémunération des intervenants dans le cadre des animations proposées pendant les Temps d'Activités Périscolaires à 47€ T.T.C de l'heure.

c) Subvention aux associations :

Madame KOEHRLEN invite le Conseil municipal à se prononcer en faveur de l'attribution des diverses subventions aux associations, qui ont déposé une demande, pour l'exercice 2014 sur la base des propositions suivantes :

Subventions – article 6574	Montant versé en 2013	Proposition 2014
Amicale des donneurs de sang	215	215
Arboriculteurs de Cernay et environs : - subvention annuelle - subvention exceptionnelle	100	100 250

Point n°5 : **Rapports annuels :****a) rapport du Syndicat mixte de Thann-Cernay sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2013 :**

Monsieur KNOERR indique que le Syndicat Mixte Thann-Cernay (SMTC) compte aujourd'hui 19 communes soit 41 864 habitants et comprend les dix-sept communes de la Communauté de Communes de Thann-Cernay et les deux Burnhaupt, le Bas et le Haut, qui font partie de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Il est composé de 23 délégués et emploie 4 salariés à temps plein.

L'ensemble des services de collecte et de la location-maintenance est délégué via des contrats de prestations de services.

Ses missions sont les suivantes :

- collecte des déchets ménagers et assimilés,
- collecte des biodéchets,
- collecte des emballages recyclables,
- gestion des déchèteries.

Le traitement des déchets ménagers a été transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4).

Collecte sélective en porte-à-porte :

- 2 184 000 sacs jaunes ont été achetés en 2013 contre 1 872 000 en 2012,
- les tonnes collectées poursuivent la tendance des années précédentes avec une nouvelle augmentation de près de 4.5% passant de 2 998.85 tonnes en 2012 à 3 134.64 tonnes en 2013,
- le refus de tri a également augmenté, passant de 10.55% à 13.98%.

Ordures ménagères résiduelles et biodéchets :

Les ordures ménagères poursuivent leur diminution, en effet, 4 030 tonnes d'ordures ménagères ramassées en 2013 (contre 4 199 tonnes en 2012) soit 96.44 kg/hab/an (contre 101.11 en 2012).

Quant aux biodéchets, il y a une légère diminution du tonnage ramassé qui passe de 2 718 tonnes en 2012 à 2 647 en 2013 soit 63.34 kg/hab/an (contre 65.45 kg en 2012).



Paraphe du Maire

Eléments financiers :

- fonctionnement : dépenses 5 536 820€ - recettes 5 659 000€ ;
- investissement : dépenses 515 840€ - recettes 398 184€.

Le rapport est consultable au secrétariat de la Mairie.

Monsieur WELTERLEN rajoute, « il y en a pour qui les déchets, déjections canines, ne coûtent rien ».

Le Conseil municipal prend acte de la communication.**b) rapport d'activités 2013 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :**

Madame GIACONA indique qu'en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a fait l'objet d'une transmission en Mairie pour une communication en Conseil municipal.

Le Syndicat regroupe 343 communes pour sa compétence électricité et 180 communes pour sa compétence gaz.

Le Syndicat ne demande aucune participation financière aux communes membres. Ses missions sont intégralement financées par ErDF (2 520 451€), GrDF (270 593€), Antargaz (1 505€) et Totalgaz (244€) grâce à trois redevances : la redevance « R1 électricité » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, la redevance « R1 gaz » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz et la redevance sur investissement « R2 » versée par ErDF en fonction des travaux réalisés sur les réseaux par les communes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 335 488€ (dont 1 219 953€ de reversement et d'aides aux communes et 4 617 180€ de reversement de la Taxe sur le Consommation Finale d'Electricité), celles d'investissement à 930 322€.

Quant aux recettes, elles s'élèvent à 7 471 189€ en fonctionnement et 151 235€ en investissement.

Les principales interventions pour 2013 :

- le contrôle des concessions : tous les ans, le Syndicat vérifie si les concessionnaires respectent les obligations inscrites dans le cahier des charges du contrat de concession ;



Paraphe du Maire

- participation aux travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité : mise en souterrain du réseau basse tension, enfouissement des lignes 20 000 volts.
- participation à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse.

Le rapport est consultable au secrétariat de la Mairie.

Monsieur KNOERR indique que le transformateur rue de Soultz sur le pont de l'Egelbach devrait faire partie des travaux d'amélioration esthétique.

Monsieur le Maire précise que lors de l'orage du 25 juillet dernier, si l'eau n'avait pas été retenue par d'autres ponts, le transformateur aurait été submergé.

Il y a lieu de relancer Erdf pour savoir dans quelles conditions il peut être changé de place.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

c) rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de la C.C.T.C pour 2013 :

Monsieur FLESCH indique qu'en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser au Maire de chaque Commune membre un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes pour lesquelles la gestion de l'eau est divisée en trois secteurs :

- exploitation en régie pour Cernay, Steinbach, Uffholtz, Wattwiller,
- exploitation en délégation de service public pour Bitschwiller-les-Thann, les deux Bourbach, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Thann, vieux-Thann, Willer-sur-Thur,
- exploitation par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Doller pour les Communes d'Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Michelbach et Schweighouse/Thann.

Les données concernant Uffholtz sont les suivantes :

Pour le service de l'eau :

- le nombre d'abonnés en 2013 est passé de 664 à 679 ;
- la longueur du réseau est de 13,947 kilomètres, pas d'extension en 2013 ;
- la consommation d'eau s'élève à 76 306m³ pour 2013 contre 72 001m³ en 2012 ;
- la Commune est alimentée pour un tiers par les sources communales, le reste étant un apport de Cernay ;
- le prix du m³ d'eau est passé de 3,482 euros en 2012 à 3,551 euros en 2013.
- en 2013, l'eau produite et distribuée sur la Commune est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Pour le service de l'assainissement :

- le nombre d'abonnés en 2013 est passé de 652 à 671 ;
- le volume des effluents facturés est de 74 014m³ ;
- nombre d'ouvrages à entretenir : 270 avaloirs, 9 dessableurs, 7 déversoirs d'orage, 1 station de refoulement, 2 déshuileurs et 1 bassin de pollution.

Le rapport est consultable au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

--*-*-*-*-*-*-*

Point n°6 : Divers :

a) Affectation du logement de l'Abri-mémoire :

Monsieur le Maire indique que Madame Céline NUNNINGER avait jusqu'à son décès, l'usufruit de l'appartement dont la Commune est propriétaire dans le bâtiment de l'Abri-mémoire.


Paraphe du Maire

Il y a lieu de solliciter la Communauté de Communes de Thann-Cernay afin qu'elle prenne à sa charge la rénovation du logement qui peut être affecté à l'extension du centre de ressources de l'Abri.

Le Conseil municipal donne un avis favorable, un courrier sera adressé à la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Point n°7 : Communications :

⇒ Temps d'Activités Périscolaires :

Madame WEBER fait le point sur les activités périscolaires proposées le vendredi après-midi.

Quatre-vingt-neuf enfants sont inscrits, 26 de l'école maternelle et 63 de l'école primaire.

Le mois de septembre est un mois d'observation et une mise au point sera faite avec les intervenants.

Le groupe théâtre prépare une fenêtre de l'Avent.

⇒ Office du Tourisme :

Monsieur MORITZ présente le nouvel Office de Tourisme dont il est le président, office qui regroupe les deux anciennes structures de Thann et Cernay avec une nouvelle organisation et un nouvel organigramme.

Il est constitué en EPIC (établissement public industriel et commercial) avec à sa tête un comité de direction composé de 10 élus et de 8 membres du monde socio-professionnel.

Les axes forts sont : la mobilité douce, le HWK qui touche des sujets transversaux sur le tourisme, l'offre territoriale d'hébergement, le numérique, le train Thur Doller...

Monsieur KNOERR souligne que dans les axes forts l'aspect viticulture et œnologie n'a pas été mentionné alors qu'il s'agit de la principale demande des touristes.

Monsieur MORITZ expose qu'il y a d'autres sujets qu'il n'a pas abordé comme l'architecture et l'industrie mais précise que l'axe du vin doit être développé.

Pour Madame CANDAU l'axe de Noël doit également être développé.


Paraphe du Maire

⇒ Travaux :

Monsieur FLESCHE indique que les services techniques ont restauré une balayeuse qui s'adapte sur le tracteur et que depuis jeudi dernier il est procédé à des opérations de balayage dans les rues de la Commune.

Des travaux de réfections de nids de poule seront effectués fin de cette semaine dans différentes rues : rue des Jardins, rue de la Scierie...

Les travaux de l'éclairage de l'Egelbach ont commencé aujourd'hui.

Le Syndicat des cours d'eau va également intervenir pour la réfection d'un mur. La question a été posée du changement du garde-corps, une réflexion doit être engagée mais pour le moment son changement n'est pas à l'ordre du jour.

Ces travaux sont l'occasion de rappeler aux riverains du cours d'eau quelles sont leurs obligations en qualité de propriétaire de la partie du ruisseau qui longe leur propriété.

⇒ Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur KNOERR fait le point sur l'avancement du PLU.

Nous sommes dans une phase d'échange et de rencontre avec les habitants, en effet, le projet de PLU a été présenté en réunion publique au cours de laquelle environ 80 personnes étaient présentes. Il y a également eu 5 réunions sur des zones définies avec les riverains ainsi qu'une réunion avec les personnes publiques associées (Etat, chambres consulaires, communes limitrophes...).

Le travail, notamment sur le terrain va se poursuivre.

⇒ Madame EIDENSCHENK interroge l'assemblée sur la présence, sur certains panneaux d'entrée de villes et villages, d'un bandeau noir avec une étiquette d'information.

Il s'agit d'une action d'un collectif par rapport à la territorialisation.

⇒ Calendrier :

- 28 septembre : commémoration des Diables Bleus avec réception en Mairie,
- 28 septembre : élections sénatoriales,
- 25 octobre : découverte de la forêt pour le Conseil municipal,
- 27 octobre : prochain Conseil municipal à la place du 6 novembre,

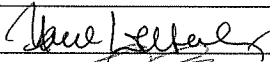
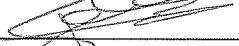
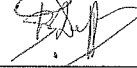

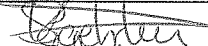

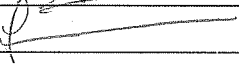
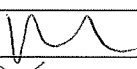

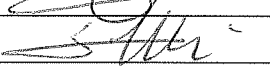
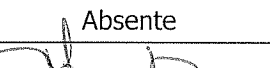
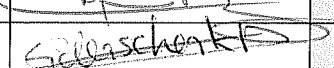
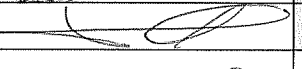

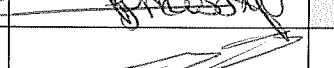



Paraphe du Maire

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil municipal de la Commune d'Uffholtz
de la séance du 22 septembre 2014**

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 août 2014
- 3) Urbanisme : instruction des dossiers
- 4) Affaires financières :
 - a) fonds de solidarité : demande d'aide suite à l'orage du 25 juillet 2014,
 - b) fixation de tarifs
 - c) subvention aux associations
- 5) Rapports annuels :
 - a) rapport du Syndicat mixte de Thann-Cernay sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2013,
 - b) rapport d'activités 2013 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin,
 - c) rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement de la C.C.T.C pour 2013.
- 6) Divers
 - a) affectation du logement de l'Abri-mémoire
- 7) Communications

Nom & Prénom	Qualité	Signature	Procuration
WELTERLEN Jean-Paul	Maire		
DUCHENE Rémi	1 ^{er} adjoint		
DEPPEN Béatrice	2 ^{ème} adjoint		Procuration donnée à Mme WEBER
BLUM Yvan	3 ^{ème} adjoint		
KOEHRLEN Sandrine	4 ^{ème} adjoint		
FLESCHE Gérard	5 ^{ème} adjoint		
CANAU Geneviève	Conseillère municipale		
GRASSLER Daniel	Conseiller municipal		
KNOERR Michel	Conseiller municipal		
WEBER Danièle	Conseillère municipale		
GIACONA France	Conseillère municipale		
SCHNEIDER Raymond	Conseiller municipal		
ABSOLU Véronique	Conseillère municipale	Absente	
MORITZ André	Conseiller municipal		
EIDENSCHENK Antoinette	Conseillère municipale		
FAESSEL Ludovic	Conseiller municipal		
FISCHER Céline	Conseillère municipale		Procuration donnée à M. WELTERLEN
TEGMOUSS Nadia	Conseillère municipale		
BURGUNDER Bruno	Conseiller municipal		Procuration donnée à Mme CANAU